SEANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 30 mars 2021, s'est réuni à la Salle d'Animation Rurale, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Maire.

PRESENTS : Stéphane BRICHET, Vania COLIN-CALIOP, Samia CARRIERE, Jean-Michel GROS, Damien HENONIN, Isabelle LEBALLEUR, Chantal LEVAILLANT, Daniel MOUTON, Yves MAYOUX, Laurence PIRON, Agnès POKORNY, Isabelle RUEL, Éric TARDIF, Éric VIOLET.
ABSENTS EXCUSES : Céline HUET
POUVOIRS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Agnès POKORNY

ORDRE DU JOUR

1 – Vote des taxes
2 – Construction d'un bâtiment pour la salle de conseil et la salle d'activité – réhabilitation des salles de la mairie de Pruillé-le-Chétif : avenants
3 – Vidéoprotection
4 – Projet Lotissement La Forfaitière
5 – Questions diverses

En ouvrant la séance, Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : désaffectation et déclassement de l'espace vert La Fossardière
Approbation du compte rendu du 18 mars 2021 à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont visité les salles en réhabilitation de la mairie.

1 – FISCALITÉ – VOTE DES TAXES

Référence de la délibération : 20210408_DCM 648 – Nomenclature 7.2.1
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

- Après avoir pris connaissance de l'évolution des bases fiscales notifiées,
- Après consultation des services de la Préfecture ;
- Madame le Maire rappelle la fiscalité appliquée en 2020 :

	Bases 2020	**Taux 2020 Commune PRUILLE LE CHETIF**	Produit fiscal 2020	Taux EPCI (LMM) 2020	***Taux consolidé***
Taxe d'habitation (information)	1 259 000	**13,08**		15.28	***28.36***
Taxe sur le foncier bâti	822 237	**30,56**	251 275,03	13.09	***22.93***
Taxe sur le foncier non bâti	83 505	**12,84**	10 722,04	21.62	***34.46***
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	251 942	**8,69**	21 893,76	11.89	***20.58***
TOTAL	***2 327 250***		***283 891,43***		

- Et propose pour 2021 de ne pas modifier les taux :

	Bases prévisionnelles 2021	**Taux 2021 Commune PRUILLE LE CHETIF**	Produit fiscal attendu 2021	Taux EPCI (LMM) 2021	***Taux consolidé***
Taxe sur le foncier bâti	**853 900**	**30,56**	260 952		
Taxe sur le foncier non bâti	**83 600**	**12,84**	10 734		
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	**251 942**	**8,69**	22 238		
TOTAL			***293 924***		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition 2021 ci-dessus.

Vote à main levée : 14 Présents 14 Votants Abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0
Accord à l'unanimité

2 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA SALLE DE CONSEIL ET LA SALLE D'ACTIVITÉ – RÉHABILITATION DES SALLES DE LA MAIRIE DE PRUILLÉ-LE-CHÉTIF : AVENANTS

2-1 Avenant 1 TUNZINI lot Plomberie-Chauffage-ventilation

Référence de la délibération : 20210408_DCM 649 – Nomenclature 1.1.8
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

Plus-value alimentation eau froide bâtiment extension : 1 650,89 €
Moins-value plans éviers en résine : - 2 924,32 €
Montant du marché HT : 49 900,00 €
Montant de l'avenant HT : - 1 273,43 €
Nouveau montant du marché HT : 48 626,57 €

Vote à main levée : 14 Présents 14 Votants Abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0
Accord à l'unanimité

2-2 Avenant 1 ES PBC lot Electricité

Référence de la délibération : 20210408_DCM 650 – Nomenclature 1.1.8
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

Travaux supplémentaires (informatique, éclairage, sonorisation, extérieur, vidéoprojecteur…)
Montant du marché HT : 67 047,68 €
Montant de l'avenant HT : 2 205,82 €
Nouveau montant du marché HT : 69 253,50 €

Vote à main levée : 14 Présents 14 Votants Abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0
Accord à l'unanimité

2-3 Avenant 2 Menuiserie Antoine – lot menuiseries intérieures bois

Référence de la délibération : 20210408_DCM 651 – Nomenclature 1.1.8
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

Travaux non réalisés et travaux supplémentaires
Montant du marché HT : 48 408,80 €
Montant de l'avenant HT : - 2 531,27 €
Nouveau montant du marché HT : 45 423,33 €

Vote à main levée : 14 Présents 14 Votants Abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0

Accord à l'unanimité

2-4 Avenant 2 Le Batimans – lot Gros œuvre

Référence de la délibération : 20210408_DCM 652 – Nomenclature 1.1.8
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

Réseaux extérieurs
Montant du marché HT : 209 120,00 €
Montant de l'avenant HT : 6 550,00 €
Nouveau montant du marché HT : 215 670,00 €

Vote à main levée : 14 Présents 14 Votants Abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0
Accord à l'unanimité

3 – VIDÉOPROTECTION

Référence de la délibération : 20210408_DCM 653 – Nomenclature 9.1
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

En vue de l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de Pizieux, le marché a été attribué à l'entreprise Citéos pour un montant HT 5 126,42 €. Nous avons fait une demande de subvention auprès du FIPD, celle-ci a été accordé pour un montant de 4 712,00 € (le montant demandé était de 15 706 €).
Compte tenu du montant de la subvention attribué, nous avons la possibilité d'installer de nouvelles caméras de vidéoprotection sur le territoire communal.
Éric VIOLET expose les propositions, deux localisations sont proposées :

- Implantation d'une caméra sur la plaine d'Asnillé pour protéger les bâtiments et équipements communaux.
- Implantation d'une caméra en cœur de bourg, parking de la mairie pour protéger les bâtiments communaux (mairie, école, Salle d'Animation Rurale et église).

Ces propositions ont fait l'objet d'une séance de questions/réponses et d'un débat autour de l'utilisation de la vidéo à des fins de protection ou surveillance.
Il a été précisé la différence entre la vidéosurveillance et la vidéoprotection. Dans le cas des caméras de vidéoprotection (celles proposées) le visionnage des images ne peut s'effectuer qu'à la condition d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie, sur demande des forces publiques et avec leur intervention.
Un état des lieux de la fréquence des incivilités a été partagé. Plusieurs faits sont à déplorer au niveau des vestiaires du terrain de football, du skate Park… (cambriolages, dégradations…). En moyenne, la commune dénombre chaque année une dizaine d'incivilités et de vols, avec parfois phénomènes de vagues de cambriolages comme en 2018.
Le coût annuel des sinistres s'évalue entre 7 000 € et 8 000 €, (ex. coût d'une serrure environ 450 €).
Quant aux coûts à venir des caméras, il est précisé que la maintenance s'effectuera à distance, la durée des batteries est estimée entre 2 et 3 ans.
En cas d'implantation de nouvelles caméras, une information préalable quant à l'implantation sera faite auprès de la population.
Il est demandé de renforcer encore les démarches de prévention et de protection de la commune au travers de la participation citoyenne mise en place en 2019 et d'organiser une réunion de suivi avec la gendarmerie.

Vote à main levée sur les différentes propositions
Implantation dans le cœur du bourg :
8 contre 2 pour 4 abstentions
Implantation sur la plaine d'Asnillé
5 contre 5 pour 4 abstentions
On procède un nouveau vote car égalité
9 contre 5 pour 0 abstentions

Suite au vote, il n'y aura pas de nouvelles implantations de caméras.

4 – PROJET LOTISSEMENT DE LA FORFAITIERE

Projection du plan de la future urbanisation globale du lotissement par le lotisseur Nexity
Projet de constructions de 67 logements.
Un des risques identifiés sur ce plan d'urbanisation est la gestion de l'eau et de l'assainissement sur la globalité du projet.

Dans ce contexte, il est proposé d'acquérir la parcelle située en contre bas du futur lotissement pour l'implantation d'un bassin de rétention (noues). Cette démarche permettrait par ailleurs d'envisager ultérieurement la réalisation d'une liaison douce vers la Manouillère.
La surface de la parcelle 1,3 hectare, il est convenu de faire une proposition d'achat à 1,50 €/m² .

5 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ESPACE VERT LA FOSSARDIERE

Référence de la délibération : 20210408_DCM 654 – Nomenclature 8.3
Réception par la Préfecture de la Sarthe le 15/04/2021 – Affichage le 16/04/2021

Considérant que la commune est propriétaire de l'espace vert de la rue de la Fossardière.
Considérant que l'espace vert est délaissé, ce terrain en nature espace vert, nouvellement cadastrée section AC 232 pour une superficie de 209 m², n'a plus d'affectation particulière.
En vertu de l'article L.2141 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie du bien du domaine public est conditionnées d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.
Le bien est ainsi désaffecté, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une vente.

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide :
Article 1 : constate la désaffectation du domaine public de l'espace vert tel qu'indiqué sur le plan ci-dessus.
Article 2 : prononce le déclassement de ladite parcelle du domaine public communal pour entrer dans le domaine privé communal après bornage.
Article 3 : autorise Mme le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote à main levée : 14 Présents 14 Votants Abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0
Accord à l'unanimité

6 – QUESTIONS DIVERSES

Les faits marquants du mois exposés par Eric VIOLET :

Personnel communal : départ et arrivées des agents pour la période du mois de mars et avril.
Les travaux de la mairie : les travaux avancent bien, une réunion de pré-réception est prévu le vendredi 16 avril.
Place de marché : empierrement et agrandissement de la place, Rappel : le marché a lieu le mardi après-midi et le samedi matin.
Route du Mans : 1) enlèvement des poteaux bois et renforcement du talus tout en conservant laes végétaux en place par Le Mans Métropole le 12/04, 2) aménagement de l'entrée de la route du mans par la végétalisation du talus, installation d'une bâche en amont, travaux effectués par le paysagiste Valentin HOURDIER et les agents communaux.
Entretien des chemins communaux : chemin du Hauts-Bois, chemin d'Asnillé, chemin de la Maison Neuve (ents HRC).
Foot : fin de l'appel d'offres 4 entreprises ont répondues pour chaque lot (construction d'un terrain de foot et éclairage). Rencontre avec les entreprises prévue le 15 avril 2021. Création d'un accès chantier sur la route de Trangé par Le Mans Métropole.
Journée participative : samedi 29 mai 2021 et samedi 25 septembre 2021.
Dates des prochains conseils municipaux : 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 9 décembre.
Composition des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales du 13 et 20 juin 2021

Crise sanitaire :

Les heures d'ouvertures de la mairie ont été modifiés pendant la période du 6 avril au 24 avril 2021, ce sont les horaires de la poste.
Organisation de l'école : accueil des enfants du personnels prioritaires, pause méridienne effectuée par la directrice de l'accueil périscolaire.
Le 8 avril 2021, les agents ont effectué une formation sur les injections en cas d'allergies alimentaires.
A partir du 12 avril 2021, l'accueil des enfants du personnel prioritaires sera effectué par le SIVOM.

Autres points divers :

Le 23 avril 2021 : webconférence référent tempête Enedis.
Elagage haie chemin botanique : l'élagage est effectué par le propriétaire ou locataire de la parcelle, la haie n'est pas protégée. Rafraichissement pour la biodiversité et le renouvellement de la végétation. Sur la commune, il y a 68 kms de haies. Une communication sera faite sur ce sujet dans le prochain bulletin.
Point antenne relais : contact avec le propriétaire du terrain et l'opérateur téléphonique
Point sur les ombrières : en attente des plans d'intégration paysager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Stéphane BRICHET	Vania COLIN-CALIOP	Samia CARRIERE
Jean-Michel GROS	Damien HENONIN	Céline HUET (absente)
Isabelle LEBALLEUR	Chantal LEVAILLANT	Yves Mayoux
Daniel MOUTON	Laurence PIRON	Agnès POKORNY
Isabelle RUEL	Eric TARDIF	Eric VIOLET